

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 11 juillet 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Objet de la réunion

- Prêt assainissement
- Prise de participation à l'AER

1. Prêt assainissement

Le budget assainissement prévoit un emprunt de 1M€ pour l'équilibre du budget 2022 en investissement.

Les travaux de la STEP de Montbarrey, et le paiement des marchés, nous contraignent de procéder au plus vite à un financement via un prêt bancaire.

Aujourd'hui, les banques commerciales classiques prêtent difficilement aux collectivités du fait des taux directeurs fixés par la banque centrale européenne, qui conduiraient ces dernières à prêter à des taux inférieurs aux marchés. Ainsi, elles préfèrent ne pas prêter aux collectivités et se consacrer sur leur activité interbancaire.

Seul la Caisse de Dépôts et Consignation, via la banque des territoires, prête actuellement aux collectivités ayant des projets eau et assainissement, sur des enveloppes « aqua prêt », fond alimenté par la Banque européenne d'investissement (BEI).

Ainsi, nous avons sollicité un prêt à hauteur d'1M€, et la banque des territoires nous fait une proposition à taux fixe sur 25 ans à 2.89 %. Ce taux fixe est conforme aux taux de marchés actuels. Il correspond à une marge de 0.6% sur les taux longs termes à 25 ans. (2.3% ces derniers jours).

Je vous propose d'accepter cette offre, avant que les taux ne progressent encore, sachant notamment que le besoin de financement devient pressant.

Au regard de ces 10 dernières années, un taux à 2.89 % reste abordable. Pour rappel, fin 2020, nous avons obtenu un taux à 0.75%, par anticipation, alors que le besoin de financement n'était pas nécessaire l'année même. La moyenne de 2 prêts reste donc correcte.

A l'unanimité, le bureau valide la proposition de prêt et autorise le président à signer les actes à intervenir.

2. Prise de participation à l'AER

L'Agence Economique Régionale (AER) de Bourgogne Franche-Comté, créée à l'initiative de la Région, propose des services à destination des entreprises et des territoires.

Il s'agit d'une société locale (SPL) avec un capital détenu à 73% par la Région. Cette dernière souhaite associer pleinement tous les territoires à l'AER et a donc fait le choix d'ouvrir le capital de la société à tous les EPCI depuis 2018. A ce jour, 28% du capital est détenu par 54 EPCI.

L'AER intervient auprès des territoires et des entreprises pour accompagner tout projet dont l'objectif est de :

- Maintenir et développer les activités économiques et l'emploi ;
- Soutenir la politique développement économique et sa mise en œuvre dans les territoires ;
- Promouvoir et soutenir l'innovation et l'éco-innovation ;
- Améliorer la visibilité et l'attractivité de la Bourgogne Franche-Comté et de ses territoires.

En devenir actionnaire permettrait à la CCVA :

- D'ancrer sa politique de développement économique dans la politique régionale au côté des autres territoires ;
- De bénéficier d'un accompagnement à l'ingénierie dans la mise en œuvre de stratégies de promotion économique et de développement de l'attractivité ;
- D'être associé aux décisions et à l'action de l'agence.

Afin de rentrer au capital, la CCVA devra délibérer sur le principe d'achat à la Région d'une action (d'une valeur de 5000€), approuver les statuts de l'AER et désigner un représentant au sein de l'assemblée spéciale (proposition de nommer la vice-présidente en charge du dossier Virginie Pate).

A l'unanimité, le bureau valide cette proposition. Une nouvelle délibération sera soumise au conseil communautaire de septembre.

La séance est levée à 19H00

Le Président

Etienne Rougeaux